

Demande de paiement de solde d'un dossier FEADER du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



La demande de paiement du solde doit être déposée dans les 3 mois suivant l'achèvement des travaux



PCAE 2015 – 2022



Demande de paiement de solde déposée au conseil régional, traitement du dossier initié par le conseil régional

Votre interlocuteur reste le conseil régional



Demande de paiement de solde déposée au conseil régional, traitement du dossier **NON initié par le conseil régional**

Votre interlocuteur est la DDT



Vous avez reçu un mail de la DDT en février vous informant la prise en charge de votre dossier par leurs services



Demande de paiement de solde **NON déposée au conseil régional**

La chambre d'agriculture vous accompagne !



*Contactez dès à présent Isabelle Brocchetto - ibrocchetto@agridoubs.com - 06.32.60.89.66
Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de demande de solde. Cet accompagnement est pris en charge par le Conseil Régional.*